

# Lettre ouverte de la Fédération Environnement Durable à M. le Ministre d'Etat Nicolas Hulot

## copie à :

M. le Président de la République M. le Premier Ministre

Paris le 8 février 2018

Monsieur le Ministre d'Etat.

La Fédération Environnement Durable regroupe à cette date plus de 1.300 associations et collectifs de toutes les régions de France.

Elle refuse l'éolien industriel.

Elle s'est associée à la Fédération Vent de Colère et aux associations de protection du patrimoine pour dénoncer les mesures prises par la commission Lecornu, notamment celles qui tentent de museler l'opposition des citoyens et des associations loi 1901, en voulant mettre en place des procédures dérogatoires au droit commun français et plus particulièrement celle concernant la suppression des Tribunaux Administratifs.

Elle mettra en œuvre tous les moyens légaux nationaux et internationaux pour lutter contre ces mesures. *Motion ci-jointe votée par le C.A. de la FED du 27 janvier 2018* (¹)

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Ministre d'Etat, l'expression de ma haute considération.

Jean-Louis Butré

Président



## 11 raisons qui conduisent la FED à refuser l'éolien industriel.

### L'éolien en France. Pourquoi faire ?

## Diminuer les rejets de gaz à effet de serre ?

**NON**: 95% de notre électricité est produite par un parc qui n'émet pas de gaz à effet de serre (record des pays industrialisés). Il est difficile de faire mieux. Au contraire, l'intermittence des éoliennes augmente ces émissions à cause du soutien obligatoire de centrales thermiques à gaz et à charbon comme en Allemagne (1)

## Accroître la sécurité d'approvisionnement ?

NON: Leur disponibilité fantaisiste ne permet pas de compter sur les éoliennes (jours sans vent signifie « pas d'électricité », car cette dernière n'est pas stockable à l'échelle d'un pays).

Les scénarios RTE : 50% de nucléaire en 2050, ou celui de l'Ademe (100%), mettent en danger la sécurité d'approvisionnement de l'électricité en France.

Les énergies renouvelables déséquilibrent le réseau par les brusques variations de production, avec des risques grandissants.

On constate en comparant les 4 scénarios de RTE que, plus on diminue la part du nucléaire, plus le risque de coupure est élevé. (3)

## Réduire le coût de l'électricité ?

**NON** : Le courant acheté prioritairement et obligatoirement est payé aux producteurs deux à sept fois plus cher que le « mix » EDF.

Ce coût est compensé par une ponction : la CSPE sur notre facture EDF.

Elle dépassera 8 milliards d'euros en 2018, et elle atteindra 20 milliards d'euros par an dans dix ans.

Le prix de l'électricité « explose », au détriment du pouvoir d'achat des Français. Les 8 millions de ménages les plus démunis et en situation énergétique précaire seront les victimes. Seuls quelques affairistes profitent de ce système immoral.

#### Produire une électricité de proximité ?

**NON** : l'éolien industriel est raccordé au réseau. Des milliers de pylônes et de transformateurs électriques supplémentaires ainsi que 4000 km de lignes à haute tension sont nécessaires pour connecter ces dizaines de milliers de points de production d'électricité intermittente.

#### Améliorer notre balance des paiements ?

**NON** : Et c'est même catastrophique. Presque tout le matériel est importé, principalement, d'Allemagne, du Danemark, et maintenant de Chine.



La France subventionne des emplois dans ces pays et en détruit en France en affaiblissant la compétitivité des industries consommatrices d'électricité.

## <u>Améliorer l'environnement ?</u>

NON : Bientôt 25.000 socles de béton armé, pesant chacun 1.500 tonnes, soit un total de 35 millions de tonnes de béton armé qui ne sera jamais retiré du sol.

Les parcs naturels, les forêts, les zones protégées et les lieux de mémoire sont violés. La faune est menacée par des pales tournant à plus 300 km/h. L'atteinte à la biodiversité est catastrophique. Compte tenu du coût exorbitant du démantèlement des éoliennes, le territoire conservera de multiples friches industrielles. (4)

## Créer de l'emploi?

**NON** : La main d'œuvre, généralement importée car moins chère, se déplace au gré des chantiers de montage. Même les centres de contrôle des éoliennes implantées en France sont pour la plupart situés en Allemagne, voire au Canada.

Au contraire, le renchérissement du coût de l'électricité par les énergies renouvelables détruit de l'emploi dans l'industrie en France comme dans l'économie touristique.

Les 2 sociétés qui fabriquaient du matériel ou des éoliennes sont en faillite (France Eole et Vergnet, sans compter le fiasco d'Areva dans l'eolien offshore)

## Protéger les paysages, le patrimoine historique et celui des particuliers ?

**NON**: Le patrimoine historique et les paysages sont massacrés partout en France. (5)(6)(7)

Concernant les particuliers des moins-values de 10 à 30% sont estimées pour les maisons des riverains dans un rayon de plusieurs kilomètres.

(La FED a été auditionnée le 5 février 2018 sur ce sujet par la Chambre de Notaires)

## Garantir la santé?

**NON**: Voir les conclusions de l'Académie de médecine sur les gênes occasionnées par les éoliennes dans son rapport du 3 mai 2017 (http://www.academie-medecine.fr/).

Cette Académie recommande - entre autres -

de ne pas installer d'éolienne à moins de 1500 m des habitations, et de diminuer sensiblement le bruit.

#### Développer le tourisme ?

**NON**: Les touristes désertent les zones « décorées » d'éoliennes. Seule la menace par l'UNESCO de retirer son « classement au patrimoine mondial » pour le Mont-Saint Michel a fait reculer la soumission de l'autorité environnementale et préfectorale au lobby éolien.



#### Mais alors pourquoi?

- Parce que le business des énergies intermittences éoliennes est particulièrement rémunérateur, grâce aux subventions publiques financées par les consommateurs d'électricité.
- Il y trop d'argent dans l'éolien sans aucun contrôle des circuits financiers. Même en transformant les diverses subventions actuelles en certificats ou primes, ce programme consisterait à vouloir nier les fraudes et la spéculation. La commission Lecornu prendrait la responsabilité de cautionner un système opaque. (8)
- Parce que certaines ONG comme WWF ou Greenpeace promoteur eolien déguisé (8) se sont infiltrées dans les services de l'Etat, notamment à travers l'ADEME, au service du lobby des renouvelables. Ils contrôlent les médias et par la « pensée unique » ils tentent de criminaliser les opposants en faisant croire depuis plus de 15 ans que seuls le vent et le soleil produiraient une électricité « propre ». (9)

## En résumé :

En réponse à sa prise de conscience écologique, l'opinion publique découvre que les gouvernements successifs ont jeté leur dévolu sur l'éolien sans avoir pris le temps d'en peser préalablement ni les contraintes d'exploitation, ni les vrais impacts sur l'environnement.

Il serait extrêmement regrettable que la France continue dans cette voie éolienne, non seulement pour des raisons anti économiques et de son impact négatif sur l'écologie, mais aussi à cause de ses effets néfastes sur les riverains.

Laisser implanter des éoliennes qui dépassent maintenant 200 mètres de haut à 500 mètres des habitations n'est pas acceptable. La distance de protection doit être immédiatement augmentée, comme l'ont fait certains pays, en la portant à 10 fois la hauteur en bout de pâle. (Allemagne Bavière notamment)

La FED rappelle aussi que le Sénat avait voté une loi pour imposer 1.000 mètres

L'ensemble de ces constatations est à l'origine d'un grand désordre, tant dans l'application locale de la politique énergétique de l'État que dans le financement.

La création de groupes autonomes de défense, telle les ZAD anti-éoliennes de l'Aveyron (Amassada) et celle de Bourriège dans l'Aude, ne sont que la conséquence de cette politique gouvernementale à la solde du lobby des promoteurs éoliens

Si ce programme est poursuivi il appartiendra aux juges de rétablir ce que le gouvernement aura omis de faire, avec toutes les conséquences néfastes prévisibles.

On peut, en tant que citoyen:

- combattre les mécanismes qui ont asservi la Transition énergétique à l'industrie éolienne.
- refuser que des pays soient sous l'emprise d'une idéologie qui a réussi à culpabiliser les citoyens, contrôler certains services publics nationaux et détourner l'écologie véritable de ces buts fondamentaux.
- dénoncer un mensonge écologique



- tenter de sauver la nature et la biodiversité dans des zones non industrialisées ou banalisées.
- lutter sans merci pour protéger le patrimoine, et la richesse de la France pour lui garder ses spécificités et ses atouts historiques dans un monde de plus en plus « marchandisé ».

Les citoyens français n'accepteront jamais la destruction de leur environnement et de leur patrimoine par des éoliennes inutiles et ruineuses.

L'espace, la nature, le silence, la lumière, l'air, la pureté de l'eau, la biodiversité sont des trésors précieux qui ont de plus en plus de valeur dans un monde de plus en plus industrialisé.

## Références

## (1) Motion d'orientation de la FED

## « Pas d'usines éoliennes ici ou ailleurs »

La FED réaffirme son opposition totale à l'implantation d'usines éoliennes tant sur terre que le long des côtes.

La FED s'oppose par tous les moyens légaux à sa disposition aux arrêtés ministériels et aux directives européennes qui conduisent à une industrialisation des espaces ruraux et accordent des avantages réglementaires et financiers, des effets d'aubaine indus, sans résultats réels sur la diminution des gaz à effet de serre. Elle utilise tous les moyens juridiques nationaux et européens pour combattre le programme du gouvernement français éolien terrestre et offshore.

La FED soutient tous ses adhérents. Elle apporte ses conseils aux habitants et à leurs associations anti-éoliennes, en particulier dans leurs recours juridiques et si nécessaire judiciaires contre les projets éoliens.

Elle mettra tout en en œuvre pour que le code de la santé publique et le bien être des riverains soient respectés.

Elle défend toutes associations petites ou grandes situées dans toutes les régions de France depuis les plus beaux sites emblématiques à la plus petite commune d'une zone défavorisée.

La FED considère que tous ceux qui luttent contre les éoliennes sont égaux.

### (2) Emission de CO2 par l'éolien : Alibi ruineux

Environ 95% de l'électricité en France est produite par le parc conventionnel (thermique plus hydraulique) et ses émissions moyennes de CO2 sont d'environ 50 kg de CO2 par MWh. Or, par définition, chaque MWh d'énergie renouvelable remplace un MWh conventionnel. Il contribue ainsi à "économiser" 50 kg de CO2 par MWh produit.

Pour éviter une tonne de CO2 il faut donc 20 MWh d'énergie renouvelable.



Le surcoût de l'éolien étant de 35 € (différence entre le prix d'achat de l'éolien terrestre (85 €/MWh) et le « conventionnel » (50 €/MWh)), chaque tonne de CO2 évitée par de l'éolien coûte donc 700€ (20 MWh x 35 €/MWh = 700 €).

Sur le marché d'échange européen, le CO2 se négocie à moins de 10€ par tonne.

Une tonne de CO2 évitée par l'éolien revient 70 fois plus cher que sur le marché, sans compter les milliers de tonnes de CO2 émises par les centrales thermiques de soutien à l'éolien.

En France, la non-émission de CO2 par l'éolien est un alibi ruineux.

## (3) Blackout programmé:

En acceptant davantage d'effacements de consommation et des coupures, en augmentant considérablement la puissance totale installée et les lignes de transport, en réduisant la consommation annuelle et les pointes, et en supposant que les pays voisins puissent acheter de l'électricité lorsque la France en produit trop, et en vendre lorsque qu'il y aura pénurie, (ce qui fait beaucoup de suppositions..) alors il est peut-être possible de remplacer une partie des centrales nucléaires ou fossiles pilotables par des moyens éoliens et solaires intermittents mais en comparant les 4 scénarios de RTE que, plus on diminue la part du nucléaire, plus on émet de CO2 et plus le risque de coupure est élevé ce qui est inadmissible.

L'impact financier et environnemental de ces moyens supplémentaires, qui viennent essentiellement en plus de, et non à la place des autres.

Ce programme, consistant à importer plus de 25.000 éoliennes, conduira à dilapider plus de 75 milliards d'euros.

Il serait plus pertinent pour l'environnement de mettre plutôt ces moyens dans l'isolation des logements, l'amélioration des transports en commun, l'efficacité énergétique dans les usines.

# (4) Bétonnage de la France par les éoliennes :

Témoignage de Mme Pestre Isabelle Maire de La Chaussée Sur Marne. Conseillère régionale GRAND EST.

Le 4 janvier 2018

Madame, Monsieur,

Je suis Maire d'un village du département de la Marne qui possède sur son territoire 10 éoliennes MAIS aussi et surtout le poste électrique ENEDIS qui reçoit la production éolienne de tous les villages alentour.

Le village était déjà doté d'un superbe poste RTE construit dans les années 50.

Tous cela à 15 m de la première habitation qui elle, date de 1810.

Autant dire que nous sommes ravis car en plus nous ne percevons pas les IFER car nous sommes dans un EPCI en FPU.

L'EPCI encaisse 377000€ annuels d'IFER et notre village ne perçoit que 35000€ / an (5000 € de la première éolienne avant la réforme de la taxe pro, donc dans notre transfert de charges avec l'EPCI et 30 k€ négociés aux forceps avec le com com. = Soit 9%.)

Mis à part le peu de retombées économiques, alors que nous avons toutes les nuisances, nous sommes confrontés à un nouveau problème et pas des moindres.

La première éolienne de Champagne Ardennes a été installée sur le territoire de La Chaussée sur Marne, elle vient d'être démantelée pour que le propriétaire puisse en construire une plus haute et donc plus puissante. Et à 30 m des fondations de l'ancienne car techniquement il est impossible de se reposer sur les anciennes fondations.



Lors du dépôt de permis de construire, je me suis renseignée sur le devenir des fondations de l'ancienne éolienne.

Et là, catastrophe, je découvre que la Loi occulte cette problématique des fondations en béton armé.

La Loi stipule arasement à moins un mètre en zone de culture et moins deux mètres en zone boisée.

Ce qui est une catastrophe écologique, des milliers de tonnes de béton armé vont donc rester en sous-sol !

Ce n'est pas avec un mètre de terre (sur une surface de 400 m2) que l'on peut cultiver du blé, des betteraves de la luzerne...

« Il n'y a qu'un gars de la ville pour croire à une telle ineptie! »

Des racines de blé descendent à 1m20 de profondeur.

De la luzerne entre 2 et 3 m

Du maïs à 1m80

Et pour que la terre soit nourricière il faut que l'eau puisse s'infiltrer et remonter par capillarité,

les fondations ne permettent plus ces échanges d'eau, la terre est donc MORTE.

Si donc tous les 15 ans, les éoliennes sont déplacées de 30 m pour en reconstruire une plus grande à côté, on va multiplier les surfaces de terre mortes.

Quand j'en parle autour de moi, je me rends compte que les politiques sont loin d'avoir tous compris le danger.

Pourriez-vous communiqué sur ce sujet?

De mon côté, j'ai déjà alerté le préfet de la Marne, la sous-préfète de Vitry le François, le vice-président de la région Grand Est en charge de la transition énergétique (Franck Leroy, maire d'Epernay), le Président Jean Rottner, le député Charles de Courson qui m'a promis une question au ministre de l'écologie mais cela tarde à venir.

## (5) Mécanisation des paysages de la France

Article paru le 23 janvier 2018

http://www.economiematin.fr/news-eolien-risque-environnement-paysage-france-danger-beaute-regions-butre

par Jean-Louis Butré

La France est superbe, cela tient à sa situation géographique exceptionnelle, à la variété infinie de sa structure géologique, et à son passé prestigieux qui a laissé un patrimoine magnifique. La richesse des paysages de la France n'a d'égal que la diversité des régions. Ces paysages sont des biens communs. Or l'éolien est un danger mortel.

Le programme éolien s'accélère dans un système complexe et peu reluisant, au niveau politique, financier, social et géographique. Certains profitent de ces développements d'autres en sont victimes mais la nature et le patrimoine historique s'y retrouvent seuls, sans voix!

Au premier contact, en regardant une éolienne à une distance de 5 kilomètres, elle peut en effet sembler majestueuse. Elle tourne lentement et par temps calme dans un paysage banal, certains la trouvent belle, voir paisible et rassurante. Une intuition plus inquiétante apparait en regardant à la même distance, une ferme éolienne. Elle est classiquement composée de 10 aérogénérateurs, mis en arc de cercle à 400 m les uns des autres. Un sentiment de malaise augmente en s'approchant de cet ensemble. D'abord le gigantisme apparait et puis surtout le fait que tout disparait autour.

A 500 m c'est une usine électrique pharaonique de mats qui tournent, ronronnent et



clignotent la nuit et qui n'a plus rien à voir avec l'image idyllique de l'écologie et de l'environnement préservé.

On ne voit plus que les éoliennes. Elles ont dévoré le paysage et elles ont cannibalisé l'espace.

#### La variole éolienne est en cours

Cette perception des éoliennes prend alors une autre dimension lorsque l'on découvre avec stupéfaction que ces 10 aérogénérateurs ne sont que le petit début d'un immense puzzle et que 15.000 à 20.000 machines sont programmées à l'horizon 2023 par le nouveau Ministre de l'écologie Nicolas Hulot et la commission Lecornu inféodée au lobby des promoteurs du vent.

Cette commission dirigée par le secrétaire d'Etat auprès du Ministre de la transition écologique et solidaire vient de proposer 10 mesures scandaleuses pour accélérer l'implantation des nouvelles machines.

Elle veut supprimer, par des mesures de régression du droit inouïes, la possibilité de lutter contre cette destruction des paysages de notre pays et de son patrimoine historique.

Les éoliennes vont banaliser et mécaniser tous les paysages de la France, on ne verra plus qu'elles.

En 2023 avec 20.000 aérogénérateurs, ce sera :

- la France transformée en pelote d'épingle, mortellement atteinte, des champs à perte de vue, des forêts de pylônes en ferraille ou en béton, des nouveaux milliers de lignes électriques à Haute tension, des milliers de transformateurs.
- 2000 à 3000 « parcs éoliens » de 6 à plusieurs dizaines de machines, des régions entières couvertes, 1100 éoliennes de 200 m de haut dans la région Auvergne Rhône-Alpes cantal, 400 sur le parc régional du Languedoc Roussillon, la Bretagne, le Cotentin recouvert, la Picardie envahie , des centaines sur les crêtes de l'Ardèche, le calvados disparu, le Vexin atteint, le Roussillon, l'Aube dénaturées, la Charente, la Vendée infestées, les cols de Vosges abîmés, le département de la Vienne patrie de l'art roman , du bocage et de la Gâtine banalisé.

## Une affaire d'argent, pas d'électricité ni d'écologie

C'est une affaire d'argent.

Les maires veulent leurs éoliennes parce que la commune espèrent toucher une taxe l'« IFER ».

Les propriétaires de terrain acceptent de louer leurs terres pour mettre une éolienne parce cela va rapporter 5 à 10.000 euros par an et par machine.

Le reste n'est qu'un galimatias technico économique de l'écolo-business qui utilise tous les moyens pour culpabiliser ceux qui oseraient ne pas être d'accord.

Honte au Ministère de l'écologie, et à la commission Sébastien Lecornu, honte à tous les élus nationaux qui cautionnent la défiguration de la France. Honte aux élus locaux qui ne voient pas plus loin que l'intérêt de leur petit « canton ».

Vous doutez ?

Traversez donc la Picardie en voiture, vous croiserez plus d'éoliennes que de betteraves ! Imaginez à présent 15 000 éoliennes de plus, de 200 m de haut, couvrant toute la France.

Un des plus beaux pays du monde va être saccagé par les responsables politiques qui bafouent tous les efforts et les investissements fait par les français depuis de centaines d'années pour le préserver.



## (6) Un vent de révolte citoyen :

L'ensemble des associations qui luttent contre l'éolien et les 8 associations d'intérêt public de protection des paysages et du patrimoine n'accepteront pas un tel massacre.

(Demeure Historique, Fédération Environnement Durable, Vent de Colère, Sauvegarde de l'Art Français, Sites & Monuments, Vieilles Maison de France, Remparts, Maisons Paysannes de France, Patrimoine Environnement, Sauvegarde de l'Art Français.)



Elles se sont concertées et elles ont publié le 19 janvier 2018 le communiqué de presse suivant

## NON au mitage massif des territoires et des paysages de France

A la suite de l'annonce des conclusions du groupe de travail sur l'éolien, les associations signataires font connaître leur vive opposition aux mesures annoncées jeudi 18 janvier 2018 par Monsieur Sébastien Lecornu, Secrétaire d'Etat à la Transition écologique et solidaire. La soi--disant consultation évoquée par le ministre a soigneusement tenu à l'écart les riverains d'éoliennes et les associations qui les représentent et ont pour objet la défense du Patrimoine et des paysages ;

Ces mesures ne prennent aucunement en compte l'impact de la proximité des habitations face à des engins de plus en plus haut (200 mètres) ;

Elles ignorent tout autant la protection des paysages et l'environnement du patrimoine, classé par l'Etat, qui n'est même pas mentionné par les propositions ;

Il s'agit par une démarche à caractère financier (sur le dos des consommateurs) de faciliter à tout prix une industrialisation massive des espaces naturels et agricoles, au mépris de ce que devrait être une démarche écologique respectueuse;

Pour tenter de museler l'opposition des citoyens, le choix est fait de mettre en place des procédures dérogatoires au droit commun français.

Un véritable équilibre doit être trouvé entre la politique de protection du patrimoine et celle de l'environnement. Toutes deux contribuent à l'activité économique.

Les associations signataires restent disposées à une véritable concertation qui doit enfin avoir lieu entre le gouvernement et les parties prenantes.



## 7) Paysages et patrimoine de la France : Le scandale des parcs régionaux

Pour atteindre les objectifs de la transition énergétique à l'horizon 2030 il faudrait au moins 25.000 éoliennes sur la France contre 7.000 actuellement.

Les schémas régionaux éoliens ont acté que dans certaines régions 90% des communes sont déclarées favorables à l'implantation de parcs éoliens. Ils ont tous été annulés par la FED (décisions du Conseil d'Etat pour défaut environnemental).

Aucune parcelle de territoire n'est plus protégée. Les monuments historiques, les 43 parcs naturels régionaux, les sites emblématiques les lieux de mémoire sont en passe d'être recouverts (300 aérogénérateurs sont prévus dans le seul parc naturel du Haut Languedoc). C'est le saccage organisé d'un des plus beaux pays européens.

La France est réputée mondialement, cela tient à sa situation géographique, à ses espaces naturels protégés, à ses paysages qui sont des biens communs.

Elle est respectée grâce à son passé prestigieux qui a laissé un patrimoine magnifique.

Elle a d'autres atouts que d'être transformée en champs d'aérogénérateurs qui la banalisent et la défigurent.

\_\_\_\_\_

## 8) Trop d'argent dans l'éolien

Des alertes internationales se multiplient concernant les origines douteuses de certains fonds investis dans l'éolien.

Blanchiment d'argent et paradis fiscaux sont des pratiques qui existent. Le cas emblématique de l'Italie est particulièrement inquiétant. La maffia a été directement impliquée dans les scandales du financement des parcs éoliens. Mais des alertes ont eu lieu dans d'autres pays comme l'Espagne et l'Allemagne. Il serait regrettable avant toute décision de poursuivre un quelconque soutien à l'éolien avant que le gouvernement français ne fasse une l'analyse complète des réseaux financiers constitués de milliers de promoteurs qui écument tous les pays pour mettre des parcs éoliens et qui ont tissé une toile de sociétés « écrans » sans capital. Il est aujourd'hui pratiquement impossible de savoir d'où vient et où va l'argent de l'électricité éolienne.

Des nombreuses associations de la FED ont déposé des plaintes pour prises illégales d'intérêts d'élus.

Avant toute autre décision, telles les « 10 mesures de la Commission Lecornu », Il est urgent d'analyser la toile d'araignée des milliers de sociétés éoliennes qui fabriquent de l'électricité et la vendent à EDF.

Cette industrie ne prospère que grâce à de l'argent public provenant des citoyens et cela grâce à divers dispositifs de subventions de tarifs préférentiels, de défiscalisations parfois redondantes et d'aides diverses souvent obscures.

En s'abritant sous le parapluie européen et sous un faux prétexte d'écologie mais en réalité dans l'unique but de s'enrichir, des sociétés prospectent tous les maires ruraux et les propriétaires terriens, pour implanter un maximum d'éoliennes. Ils promettent des redevances élevées et ils achètent virtuellement les communes en pratiquant un racket rampant du territoire à travers des sociétés pratiquement sans capital.

En France les acteurs locaux de la défense du patrimoine, des sites et des paysages ainsi que les 906 associations de la Fédération Environnement Durable, mettent de plus en plus souvent en cause des prises illégales d'intérêts de nombreux élus locaux, bénéficiaires de



futures rentes éoliennes et néanmoins acteurs des délibérations communales figurant dans les dossiers. Ces faits conduisent à la multiplication des plaintes auprès des tribunaux.

Ces mécanismes de corruption laissent planer des doutes sur l'ensemble des décideurs publics les plus proches des citoyens mais aussi sur tous les élus français et sur l'image de l'Europe.

En continuant un programme de soutien à l'éolien et même en transformant les diverses subventions actuelles en certificats ou primes, cette décision consisterait à vouloir nier les fraudes et la spéculation. Ce serait cautionner un système opaque.

#### (9) Liens entre Greenpeace et l'éolien

Synthèse des passages concernant l'éolien du Rapport récent de Thibault KERLIRZIN (titulaire d'un M2 en Etudes politiques de l'EHESS et d'un MBA en Stratégie d'intelligence économique de l'Ecole de Guerre Economique)

#### Rapport:

https://infoguerre.fr/2017/08/publication-de-letude-greenpeace-ong-a-double-fonds-entre-business-ingenierie-consentement/

Livre : « Greenpeace une ONG à double fond »

## Greenpeace défend-elle l'environnement ou des / ses intérêts financiers ?

En Allemagne, l'ONG possède une branche business, Greenpeace Energy. Sa filiale Planet Energy investit dans les centrales électriques « propres », a construit dix parcs éoliens (dont trois en 2016) et trois centrales photovoltaïques.

En Allemagne comme à l'étranger, **Planet Energy** a plusieurs partenaires dont Vestas Wind Systems, le plus grand fabricant mondial d'éoliennes, avec qui l'ONG s'était déjà alliée en 2013 dans le cadre d'une campagne contre les détracteurs de cette énergie. David marche donc main dans la main avec Goliath, que Greenpeace a aidé à sauver en 2013 (cf. son rapport « Beyond Nuclear »). Cette connivence s'inscrit en outre au sein d'un écosystème plus large : Greenpeace Pays-Bas est ainsi actionnaire de longue date de la **Triodos Bank** (la Fondation Triodos finança Greenpeace Espagne en 2015), dont le fonds dédié au développement durable a **Vestas** pour premier investissement. Sven Teske, cofondateur de Greenpeace Energy, entretient lui aussi le même type de liens. En 2012, il fut le directeur de projet et principal auteur d'un rapport coécrit par Greenpeace qui portait sur la « révolution énergétique ». Les autres auteurs étaient le Global Wind Energy Council (GWEC), « voix de l'industrie de l'énergie éolienne mondiale », et l'European Renewable Energy Council (EREC), organisation parapluie de l'industrie des énergies renouvelables. Ces quelques exemples interrogent : Greenpeace est-elle vraiment au service de l'écologie ?